

Les organisations de la société civile membres du GETMA approfondissent leur analyse et réflexion pour constituer la provision du futur texte réglementaire portant sur les Permis Spéciaux qui seront présentés lors des prochaines sessions GTMA



L'hôtel Logis M Adele de Kinkala, dans le département du Pool, a servi de cadre durant trois jours, du 10 au 12 mars 2026, à l'atelier de consolidation et de mise en commun des contributions du Réseau National des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC), le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable(REFADD) et de la Plateforme sur la Gestion Durable des Forêts(PGDF) sur les permis spéciaux.

Organisé par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme(OCDH) en partenariat avec lesdites plateformes qui participent aux sessions du Groupe de Travail Multi Acteurs en l'occurrence la PGDF, le REFADD, et le RENAPAC, sous financement de FCDO à travers son programme FGMC II et l'appui technique de l'Institut Européen des Forêts (EFI), cet atelier s'est tenu après des missions d'études réalisées par la PGDF, associées au REFADD et au RENAPAC dans les départements de la Sangha, de la Lékoumou et le Niari. Ces missions

de terrain ont été suivis de la réalisation de deux (2) ateliers d'analyse des données de terrain par le REFADD et le RENAPAC pour regarder les aspects liés à la prise en compte des droits des populations autochtones et l'intégration du genre et l'analyse des impacts des Permis Spéciaux sur les femmes.

Durant cet atelier qui entre dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « **Renforcement de la participation des organisations de la société civile au Groupe de Travail Multi Acteurs(GTMA) pour l'élaboration des textes d'application du code forestier en République du Congo** », il s'est agi pour les participants d'analyser les rapports des descentes de terrain des trois réseaux : La PGDF ; le REFADD et le RENAPAC pour extirper les éléments clés et pertinents puis effectuer une consolidation et une mise en commun des contributions des trois réseaux. Les contributions ont été mises en commun dans un document conjoint pour être présenté à la session du GTMA qui portera sur les Permis Spéciaux, qui sont de petits titres et permettent aux personnes physiques ou morales de nationalité congolaise d'accéder à la forêt pour des besoins domestiques et commerciaux.

Daniel NDINGA, expert juriste estime que : « *Nous avons fait l'analyse et nous avons fait ressortir les faiblesses qui pourront nous aider à rédiger le prochain arrêté sur les modalités de gestion des permis spéciaux, donc nous avons travaillé d'arrache pied durant trois jours, les faiblesses ont été identifiées les recommandations ont été proposées, nous souhaitons qu'elles soient prises en compte lors de la session du GETMA qui sera programmée à cet effet, afin d'encadrer les droits des populations autochtones et des communautés locales ainsi que les aspects liés au genre* ».

Daniel DINGA a renchéri qu'une fois cet arrêté est approuvé il aura pour impact la nécessité de consulter les populations : « *Bien avant les communautés n'étaient pas consultés avant d'accéder aux permis spéciaux, en fait la consultation est un mécanisme de paix social pour*

faire en sorte qu'il y est moins de conflit, en outre les permis spéciaux pourraient contribuer au développement local avec tout l'encadrement qui s'en suivra de sorte que les femmes, les autochtones et tout le monde deviennent des exploitants forestiers dans le cadre de l'exploitation artisanale encadrée ».

La présidente du Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable, Marie Julienne LONGO BENDO quant à elle, a dit que les travaux se sont bien déroulés et les participants ont contribué activement et efficacement, ceci avec les experts qui du reste ont donné le meilleur d'eux mêmes pour améliorer ce texte. ET d'ajouter : *« nous avons aussi regardé les questions spécifiques des femmes nous avons fait un travail qui nous a permis de prendre en compte le genre dans le cadre de l'élaboration de ce texte et donc pour nous c'est une très bonne chose, comme je le dis toujours si nous les femmes nous ne veillons pas à la rédaction des textes et que si nos problèmes ne sont pas pris en compte ce serait un peu difficile après la sortie de ces textes que nous allons revendiquer ».*

Signalons que cet atelier a connu la participation de trente-trois (33) personnes venant de l'OCDH ainsi que des trois (3) réseaux de la société civile membres du GTMA que sont PGDF, RENAPAC et REFADD.